

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL749

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 15 TER C

Après l'alinéa 1, insérer un alinéa ainsi rédigé :

1° A à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 302-1, les références : « des 15° et 16° de l'article L. 123-1 » sont remplacés par les références : « des 3° et 4° du II de l'article L. 123-1-5 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination de références.